

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

D'AUBIN

Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – M. Laurent BALTRONS – Mme Laurianne VINCENT – MM. Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – M. Maxime GAILLAC – Mmes Séverine MAZARS – M. Bruno BAYOL – Mme Marine FARBOS – M. Faridi ABOUBACARI – Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS.

Procuration : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Théo BENTRARI,

Absents : MM. Michel BAERT – Maurice COUDERC - Mme Marie-Emilie BOTELLA – M. Lionel AULANIER – Mme Maryline SALVAN – M. Abdillah BACAR.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Election des Adjoints au Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.7.2,

VU la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 8,

Madame le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire, dans les Communes de plus de 1 000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Article L 2122.7.2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

- **Liste « UNIS ET SOLIDAIRES POUR AUBIN »**

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – M. Laurent BALTRONS.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **21**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **21**
- Majorité absolue : **12**

Ont obtenu :

- **Liste « UNIS ET SOLIDAIRES POUR AUBIN » : 21**

La liste « **UNIS ET SOLIDAIRES POUR AUBIN** » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés en qualité d'**Adjoints au Maire** dans l'ordre du tableau :

- **Mme Michèle JOSPEH-EDMOND : 1^{er} Adjoint au Maire**
- **M. Bernard AUGIER : 2^{ème} Adjoint au Maire**
- **Mme Magali GARRIC : 3^{ème} Adjoint au Maire**
- **M. Jean-Pierre BALDIT : 4^{ème} Adjoint au Maire**
- **Mme Michèle PLEINECASSAGNE : 5^{ème} Adjoint au Maire**
- **M. Théo BENTRARI : 6^{ème} Adjoint au Maire**
- **Mme Michèle MACALUSO : 7^{ème} Adjoint au Maire**
- **M. Laurent BALTRONS : 8^{ème} Adjoint au Maire**

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **20 février 2024**.
Publiée ou Notifiée le **20 février 2024**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,


Michèle JOSEPH-EDMOND



Pour extrait conforme,

Le Maire,


Christine TEULIER